

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2014

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 756

présenté par
M. Larrivé

TITRE

Rédiger ainsi le titre du projet de loi :

« Projet de loi renonçant à sanctionner la récidive et organisant l'inexécution des peines ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi inspiré par une idéologie pernicieuse, renonce, en réalité, à sanctionner la récidive et organise l'inexécution des peines.